



PROCES-VERBAL de la réunion de CONSEIL MUNICIPAL du 25 juin 2024

Date de convocation : 18/06/2024

Nombre de membres en exercice : 13

Présents : 11

Absents : 2

Pouvoirs : 0

Votants : 11

L'an deux mil vingt-quatre, le 25 juin à 20 h 30, le conseil municipal de FLEURY, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunion de la mairie, sous la présidence de M. Daniel VESVAL, Maire.

Etaient présents : M. Daniel VESVAL, Mme Sylvie KLIMCZAK-PRADOT, Mme Catherine BAZIN, M. Freddy LAUBEL, M. Patrice GUERIN, M. Bruno HESLOUIN, M. Camille LEFEVRE, M. Hubert QUESNEL, Mme Isabelle LEBOUVIER, M. Lionel ROULIN, Mme Stéphanie GUESDON

Absents non excusés : Mme Marie-Line LE ROY, Mme Jennifer DUPONT

Secrétaire de séance : Mme Sylvie KLIMCZAK-PRADOT

ORDRE DU JOUR

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du 14 mai 2024
- Intervention de M. COMBES (synthèse sur qualité des comptes)
- Délibération augmentation des tarifs cantine
- Demande d'acquisition de terrain de M. LEFEVRE (avis des domaines)
- RGPD
- Contrat groupé mutuelle

Affaires diverses

- Téléphonie mairie
- Compte rendu du dernier conseil d'école
- Organisation bureaux élections législatives du 30 juin et du 7 juillet 2024
- Cimetière
- Robot tondeuse
- Foot Fleury
- Visite méthanisation
- Voirie
- Terrain de tennis
- Visite du Sénat

- Logements sociaux
- PLUI
- Kermesses des écoles
- Couverture école

Après vérification du quorum, Monsieur le Maire déclare ouverte la séance du conseil municipal.
Mme Sylvie KLIMCZAK-PRADOT est choisie comme secrétaire de séance.

Procès-verbal de la réunion du 14 mai 2024

Le procès-verbal, précédemment transmis à chacun des membres du conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

Intervention de M. COMBES

M. COMBES présente aux membres du Conseil Municipal la Synthèse de la Qualité des Comptes de la mairie. Cet examen, qui porte sur la sincérité et la fiabilité des comptes, montre :

- les points positifs (et moins positifs) dans la façon de tenir les comptes
- les axes d'amélioration dans le cadre d'une démarche de progrès après avoir détecté les forces et les faiblesses de l'information comptable.

Cette synthèse s'appuie sur un rapport normé et une 2^{ème} partie qui se fait oralement devant le Conseil ce soir.

Conclusion : évaluation satisfaisante mais faire inventaire physique des biens même s'ils n'ont plus de valeur.

Délibération n° 2024-32 – Augmentation des tarifs de la cantine scolaire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, fixe comme suit le tarif de la cantine scolaire, à compter de la rentrée scolaire 2024-2025 :

Formule tarifaire sur 10 mois, soit de septembre à juin-juillet :

- Enfants domiciliés dans le RPI, soit à Fleury et à La Bloutière :

- . 60,50 € par mois – forfait 4 jours/semaine
- . 45,35 € par mois – forfait 3 jours/semaine
- . 30,25 € par mois – forfait 2 jours/semaine
- . 15,15 € par mois – forfait 1 jour/semaine

- Enfants domiciliés hors RPI

- . 92,90 € par mois – forfait 4 jours/semaine
- . 69,70 € par mois – forfait 3 jours/semaine

- . 46,40 € par mois – forfait 2 jours/semaine
- . 23,20 € par mois – forfait 1 jour/semaine

Tarif spécial pour enfant faisant des allergies alimentaires :

- **1 € le prix du service** par jour de cantine pour tout élève faisant des allergies alimentaires, dont les parents fourniraient le repas.

Inscription ou désinscription en cours d'année et repas pris occasionnellement :

En cours d'année scolaire, pour les enfants nouvellement inscrits ou pour les enfants ne déjeunant plus à la cantine, une régularisation sera effectuée en fonction du nombre de repas effectivement pris à la cantine sur la base du tarif ci-après :

- **4,33 €/repas** pour les enfants domiciliés dans le RPI Fleury – La Bloutière
- **6,67 €/repas** pour les enfants domiciliés hors RPI

Le tarif de 4,33 €/repas pour les enfants du RPI, 6,67 € pour les enfants hors RPI s'applique pour les repas pris occasionnellement.

Déduction exceptionnelle des repas :

- 1 jour d'absence pour maladie
- à partir du 2^{ème} jour d'absence, sur fourniture d'un justificatif (certificat médical ou ordonnance)
- les absences pour cas de force majeure seront étudiées au cas par cas

Ne sont pas déduits les jours de sorties scolaires (il en est tenu compte dans l'établissement des forfaits)

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.
Extrait certifié conforme,
Le Maire,
Daniel VESVAL

Déposée à la Préfecture de la Manche
Le 16/07/2024

DEMANDE D'ACQUISITION TERRAIN PAR M. LEMAITRE

Pour mémoire, M. Clément LEFEVRE et de Mme Marie CARON habitent une maison neuve située au 24 rue de l'Etang (lotissement de l'Etang) et souhaitent acquérir la petite parcelle (242 m²) en triangle située au bout de leur terrain pour 1€ symbolique.

Nous avons demandé l'avis du Domaine qui nous a transmis l'estimation de 5€ le m².

⇒ Vérifier si on peut céder à l'euro symbolique si le Conseil le souhaite.

RGPD

Sécurisation des données :

M. le MAIRE informe les membres du Conseil qu'un contrat va être établi avec MANCHE NUMERIQUE pour un montant de 1000€ environ

CONTRAT GROUPÉ MUTUELLE

Une réunion publique a eu lieu le mardi 04 juin à Percy : la commune a mis en place avec AXA France une convention pour permettre aux habitants de PERCY de bénéficier de tarifs avantageux pour une mutuelle santé (sans questionnaire médical, simple et accessible à tous avec expertise et accompagnement proche du domicile, ...)

INTERET POUR FLEURY ?

Voir combien de personnes sont venues à la réunion publique de Percy : réponse : une quarantaine...

AFFAIRES DIVERSES

1. TELEPHONES MAIRIE

M. le Maire informe les membres du Conseil que tous les téléphones de la mairie ont été changés. L'opérateur ORANGE est devenu OZONE ; le facture sera divisée par 2.

2. CONSEIL D'ECOLE

Mme Catherine BAZIN informe l'assemblée que le Conseil d'Ecole a eu lieu la semaine précédente. Toutes les activités prévues telles que skate, vélo, escalade, tennis... ont été faites.

Rentrée 2024-2025 :

Prévisionnel : 131 élèves sur le RPI (23 inscriptions).

Mme COZOGUIER remplaçante de Mme BESNIER et Mme ROUGE quittent le RPI.

Répartition très difficile : 2 scenarii (scenarios) possibles encore à l'étude.

Demande du corps enseignant pour la rentrée 2024-2025 :

Une ATSEM supplémentaire => coût estimatif 4943,16€/an => autre solution en cours de réflexion
Florence GOSSELIN trouve que les enfants sont trop longtemps à la cantine : tester nouvelle organisation.

3. ORGANISATION BUREAUX DE VOTE POUR ELECTIONS LEGISLATIVES DES 30 JUIN 2024 ET 07 JUILLET 2024

Validation des tableaux de présence

4. CIMETIERE

M. Le Maire a testé l'invention du Maire de la Trinité soit un motoculteur bricolé avec une lame pour nettoyer le cimetière et a jugé de son efficacité. Voir si on peut mutualiser l'achat pour un amortissement plus rapide.

5. ROBOT

3 entreprises ont été sollicitées et nous ont remis devis mais M. Le Maire rappelle aux membres du Conseil que le tracteur tondeuse a 15 ans et présente des signes d'usure et de fatigue. Donc, peut-être devrions nous acheter plutôt un nouveau tracteur plus puissant ? L'inconvénient du robot est un minimum de surveillance.

6. CLUB DE FOOT DE FLEURY

M. Le Maire informe le Conseil que M. HONORE n'a toujours pas donné de réponse pour solder les comptes du club et demande à M. Freddy LAUBEL de le convoquer.

7. VISITE METHANISATION SAINTE-CECILE : mercredi 26 juin 2024 à 15h30

- | | |
|----------------------------|-----------------------------|
| - Bruno et Agnès HESLOUIN | - Daniel VESVAL |
| - Catherine et Hervé BAZIN | - Hubert et Thérèse QUESNEL |
| - Stéphanie GUESDON | - Lionel ROULIN |
| - Joël LEBOUVIER | |

8. VOIRIE

- Parking Rue Poulain : goudronné (reste bicouche demain)
- Route du Tanu : dans le cadre de l'AO : rv jeudi 27/06 avec EUROVIA une convention signée avec Champrepus : AO commun mais chaque commune paiera sa facture

9. TERRAIN DE TENNIS

- Samedi 22/06 : vieux grillage enlevé et poteaux lavés par Freddy LAUBEL, Bruno HESLOUIN, Lionel ROULIN, Stéphanie GUESDON, Isabelle LEBOUVIER ?
- Lundi 25/06 : poteaux repeints par Lionel ROULIN, Jacques GIBault et Daniel VESVAL
- Mercredi 26/06 : fin estimée des travaux de pose du nouveau par entreprise Concept Sourdin

10. VISITE SENAT : mercredi 18 décembre 2024 à 10h20

M. Le Maire demande aux membres du Conseil qui est intéressé et enverra un mail pour que chacun confirme.

La classe de CM2 (10 élèves) est conviée à ce voyage.

11. LOGEMENTS SOCIAUX

M. Le Maire informe que, suite à rapport effectué par CAUE (pour mémoire M. Nicolas DUAND est venu sur place visiter logements de l'école, de l'ancien presbytère et salle des fêtes) : il nous faut effectuer un bilan thermique = diagnostic obligatoire.

Le SDEM propose de prendre en charge les travaux :

- Si on adhère : suivant calcul : 2€/habitant
- Sans adhésion : prend en charge 50%

12. SALLE DU DOMAINE

M. Le Maire informe les membres du Conseil que nous avons reçu une facture de l'architecte, M. Michel GOURION de Fleury, d'un montant de 4 500€ HT = 5 400€ TTC pour le dossier qu'il a monté pour obtenir le permis de construire de la DDTM.

13. PLUI : ENQUETE PUBLIQUE

Nous connaissons les dates de l'enquête publique fin juillet début août => à diffuser par tous les moyens de communication : affichage mairie, P'tit Fleurion, site internet, ...

14. KERMESSE DES ECOLES

M. Le Maire déplore l'absence d'élus à cette manifestation qui a réuni environ 250 personnes pour le repas.

15. COUVERTURE ECOLE

M. Alain CHAUVET confirme qu'un remaniage n'est pas possible donc confirmation de la réfection à neuf pour un montant de 5 611,10€ HT.

Pour info. : M. CHAUVET arrête en janvier donc ce chantier sera le dernier pour la commune.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h45

Affiché et mis en ligne sur le site internet de la Commune conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
Daniel VESVAL

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Daniel Vesval', written over a horizontal line.

Le secrétaire de séance,
Sylvie KLIMCZAK-PRADOT

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Sylvie Klimczak-Pradot', written over a horizontal line.